

LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP PACT ADDING VALUES PART C - FR001400AAA9

Paris, le 4 décembre 2025

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) Pact Adding Values géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Nous vous informons qu'une correction a été apportée au prospectus de votre FCP, et qu'elle entrera en vigueur à compter du 10 décembre 2025. Cette correction concerne la part d'investissement en actions détenues en direct par le Fonds. Désormais, le FCP pourra être investi de 0 % à 100 % de son actif net en actions en direct.

L'exposition globale du Fonds aux actions, via l'ensemble des instruments autorisés par le prospectus, reste inchangée, soit entre 20 % et 100 % de l'actif net.

Veuillez-vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **10 décembre 2025**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : Non
- Augmentation du profil de risque : Non
- Augmentation potentielle des frais : Non
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : Non significatif



Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Actions	<ul style="list-style-type: none">• <u>Investissements directs en actions</u> : Le FCP pourra être investi de 20 à 100% de l'actif net en actions en direct avec, toutefois, une limite de 40% sur les actions de petite capitalisation boursière, à savoir inférieure à 1 milliard d'euros. L'exposition aux actions via tout type d'instruments autorisés par le présent prospectus sera comprise entre 20% et 100% de l'actif net.	<ul style="list-style-type: none">• <u>Investissements directs en actions</u> : Le FCP pourra être investi de 0 à 100% de l'actif net en actions en direct avec, toutefois, une limite de 40% sur les actions de petite capitalisation boursière, à savoir inférieure à 1 milliard d'euros. L'exposition aux actions via tout type d'instruments autorisés par le présent prospectus sera comprise entre 20% et 100% de l'actif net.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Sébastien GRASSET
Directeur Général
Directeur de l'Asset Management

